



REGLEMENT INTERIEUR

ETAPE COUPE DE FRANCE

« OSEZ BOMBANNES 2020 » 5 Pages

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions à Osez Bombannes sont réalisées via le site internet www.helloasso.com, à l'exception des Etapes Coupe de France (10000m, 5000m, 3000m) qui se feront directement sur la plateforme de la Ligue.

Des inscriptions sont possibles sur place, le jour de l'évènement, sous réserve que le dossier soit complet.

Une inscription ne sera validée, et un nageur ne pourra prendre le départ, que lorsque l'ensemble des pièces demandées seront en possession du club organisateur.

A savoir le règlement pour tout participant ;

- Paiement par Carte Bancaire directement sur le site internet dédié aux inscriptions
Et exclusivement par chèque à l'ordre de ASSM NATATION, sur place, le jour J.

En plus, pour les non licenciés FFN :

- Le certificat médical de Non contre-indication à la pratique de la Natation en eau libre en compétition
Ou La photocopie de la licence FFTri, FFHandisport

Les nageurs titulaires d'une licence FFN, FFTriathlon ou FFHandisport valides pour la saison sportive 2019-2020 peuvent participer aux épreuves sans fournir de certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Natation en eau libre de moins d'un an à la date de la manifestation.

Les licenciés aux fédérations Françaises de Triathlon et Handisport doivent joindre la photocopie de leur licence à jour pour confirmer leur inscription.

Les personnes ayant un dossier incomplet ne peuvent pas prendre le départ de la course.

Toute personne non licenciée dans un club de la FFN doit remplir et signer le formulaire de droit de participation journalier de la FFN.

600 dossards sont disponibles pour la journée du dimanche 06 septembre, toutes courses confondues. Les personnes ayant un dossier complet sont privilégiées.

Les nageurs doivent confirmer leur présence le jour de la compétition, en se présentant au secrétariat. Un numéro de dossard leur sera alors communiqué en vue du marquage.

EPREUVES - CATEGORIES - HORAIRES

L'épreuve du 2000m nocturne se déroulera le samedi 05 septembre au soir.

Retrait Dossard : de 18h00 à 20h00

Départ de la course : 21h00

Catégories : A partir de 14 ans

Cinq courses sont ensuite proposées tout au long de la journée du dimanche 06 septembre,

Ci-dessous le tableau récapitulatif des horaires pour le retrait des dossards, les départs des courses et les catégories concernées.

Distance en m	Retrait Dossard	Départ de la course	Catégories
10000 et 5000	7h30 à 8h30	9h00	A partir de 14 ans
3000	10h30 à 12h30	13h30	A partir de 12 ans
1500	13h00 à 15h00	16h00	A partir de 11 ans
500	15h00 à 16h00	17h00	A partir de 9 ans

TARIFS :

Les inscriptions sont possibles jusqu'au jour J de la manifestation.

Ci-dessous les différents tarifs.

Inscriptions avant le jeudi 02 juillet 2020 à Minuit, toutes épreuves confondues.

- Licenciés FFN (2019-2020) : 32 € pour la course du 10000m
- Licenciés FFN (2019-2020) : 20 € pour la course nocturne et celle du 5000m
- Licenciés FFN (2019-2020) : 12 € pour les trois autres courses
- Non Licenciés FFN : 40 € pour la course du 10000m
- Non Licenciés FFN : 25 € pour la course nocturne et celle du 5000m
- Non Licenciés FFN : 15 € pour les trois autres courses

Inscriptions sur place, le jour J,

Toutes épreuves confondues, pour tout nageur, licencié ou non :

- 50 € pour la course du 10000m
- 30 € pour celle du 5000m
- 20 € pour les trois autres courses

Pas d'inscriptions sur place pour l'épreuve nocturne.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire, en aucun cas, l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son engagement à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant d'Osez Bombannes.

EQUIPEMENTS* :

Le port des palmes et des tubas sont interdits ainsi que tout matériel aidant à la flottabilité (type pull-boy ou autre).

Le port des combinaisons « trifonctions » et « swimskin » est autorisé à condition d'avoir les épaules et biceps libres, non couverts (pour votre numéro de dossard).

Le port d'une combinaison néoprène entraîne la disqualification du nageur.

Le port d'un bonnet et de lunettes, sont vivement conseillés.

Aucun accessoire, type montre par exemple, ou autre instrument, pouvant indiquer une cadence, n'est autorisé.

Nous invitons les participants à nager dans les vraies conditions de la Natation en eau libre, à savoir, simplement en maillot de bain.

***Particularité : Epreuve NOCTURNE**

Un dispositif spécial sera mis en place pour cette épreuve, notamment concernant la sécurité. Des équipements particuliers seront également mis à disposition, et que le nageur aura pour obligation de porter sur lui lors de l'épreuve.

Il est impératif de savoir nager correctement pour cette épreuve, afin de ne pas pénaliser les autres nageurs en mobilisant les équipes de secours sur l'eau.

La sécurité doit pouvoir être maximale pour tous.

***Particularité : Epreuve du 10000m -5000m – 3000m – Etape Coupe de France**

- Pièce d'identité obligatoire

Les concurrents doivent se conformer à la réglementation FINA «Natation en Eau Libre».

Cependant, par dérogation à l'article OW 6.16 du règlement FINA, le délai de fin de course est porté de 30 minutes après l'arrivée du premier concurrent, à 3 heures et 30 minutes, sur la durée de course totale pour le 10000m.

Les nageurs qui n'auront pas terminé leur parcours seront ramenés à terre et ne seront pas classés.

Les palmes, gants et autres accessoires ne sont pas autorisés.

Aucun nageur n'est autorisé à utiliser ou à porter un dispositif qui puisse accélérer sa vitesse, augmenter son endurance ou sa flottabilité.

Des lunettes de natation, un maximum de deux bonnets, un pince-nez et des bouchons pour oreilles peuvent être utilisés.

Pour les licenciés FFN, un seul maillot ou une seule combinaison : homologué FINA

Le port d'une combinaison thermique est autorisé aux conditions suivantes :

- Température de l'eau entre 14 et 17,9 degrés Celsius : combinaison thermique obligatoire + bonnets.
- Température de l'eau entre 18 et 19.9 degrés Celsius : Combinaison thermique autorisée.
- Température égale ou supérieure à 20 degrés Celsius : port de la combinaison thermique interdite.

Dans l'hypothèse où la température de l'eau se situe entre 18 et 19,9 degrés (combinaison autorisée), il ne sera établi qu'un seul classement global donnant des points pour le classement de la coupe de France.

Pour les licenciés FFTri, le port de la combinaison néoprène est autorisé quel que soit la température de l'eau, mais fortement déconseillée si température de l'eau est supérieure à 23°.

DROITS A L'IMAGE:

Un photographe et un pilote de drone professionnel seront présents tout au long du week end des 5 et 6 septembre 2020.

De par sa participation à Osez Bombannes, chaque participant autorise expressément l'organisateur (et/ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre d'Osez Bombannes en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires applicables, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CLASSEMENTS ET PODIUMS :

Pour être classés, les nageurs doivent effectuer le parcours dans son intégralité.

Ils ne doivent pas s'accrocher à une embarcation, ni marcher sur le fond.

A l'arrivée, les nageurs doivent toucher la plaque d'arrivée pour que le temps soit valide.

En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément l'organisateur à faire paraître son nom dans les résultats et les classements.

Après chaque course, un podium toutes catégories récompensant les trois premières filles et trois premiers garçons sera effectué.

Les classements des courses seront mis en ligne sur le site <http://eaulibre.ffnatation33.org> à l'issue de la manifestation.

Ils seront intégrés également au site de la Fédération Française de Natation et sur le Facebook.

Temps éliminatoires

Les juges de course peuvent disqualifier un nageur, en cours d'épreuve, s'il n'a pas fini son parcours dans les temps indiqués ci-dessous:

- 30 minutes pour le 500 mètres
- 60 minutes pour le 1500 mètres et le 2000m
- 1 heure et 45 minutes pour le 3000 mètres
- 2 heures pour le 5000 mètres
- 3 heures et 30 minutes pour le 10000 mètres.

SECURITE :

En cas de force majeure, les organisateurs peuvent décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents.

La sécurité est assurée par des éducateurs diplômés, surveillant le déroulement des épreuves en bateau, canoé, jet ski et stand-up-paddle. Equipes de premiers secours au sol.

ENVIRONNEMENT :

En s'inscrivant à Osez Bombannes, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés.

Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (doses énergétiques, papiers, emballages, plastiques...) sur le parcours et de manière générale sur tout le site.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation pour s'en débarrasser.

ASSURANCES :

Assurance Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation d'Osez Bombannes et de tous les participants.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation.

Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et en course.

Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

Un justificatif de ladite assurance peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Assurance Dommage Matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course.

Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte.

Les objets, accessoires remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

Décharge de responsabilité : en s'inscrivant et en prenant part à Osez Bombannes, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, ni le Domaine Bombannes- UCPA, ni l'ASSM, organisateurs, ni le Comité Départemental de Natation de la Gironde, ne sauraient être tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie.

En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de la manifestation et à l'occasion des trajets aller et/ou retour.

DIVERS :

Aucune embarcation (bateau, canoë, stand up) autre que les embarcations liées à la sécurité des nageurs et à l'organisation n'est acceptée sur le parcours.

Acceptation du règlement : la participation à Osez Bombannes implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.

L'organisateur d'Osez Bombannes se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

Le Club Organisateur

ASSM NATATION
Espace Aquatique
116 Avenue Anatole France
33160 SAINT MEDARD EN JALLES

Contact Mail : assm.natation@free.fr